

**Domaine communal - Chemin de la Selle - Aliénations de terrains
à M. DROZ René et à Mme NICOLIER Bernadette**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 3 juillet 1989, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner deux délaissés du chemin de la Selle à M. DROZ René et à Mme NICOLIER Bernadette.

Mais une rectification de limite est intervenue entre les deux propriétés privées et a ainsi modifié les surfaces à aliéner par la Ville. En conséquence, de nouveaux accords ont été conclus dans les conditions suivantes :

- M. DROZ René acquiert la parcelle cadastré section BY n° 433 pour une surface de 0 a 77, au prix de 100 F le mètre carré, soit un montant de 7 700 F.

- Mme NICOLIER Bernadette acquiert la parcelle cadastrés section BY n° 432 pour une surface de 0 a 94, au prix de 100 F le mètre carré, soit un montant de 9 400 F.

Les recettes seront encaissées au chapitre 922.210.00501.30400.

Le Conseil Municipal est invité à annuler la délibération du 3 juillet 1989, à procéder à ces aliénations selon les nouvelles conditions énoncées et à autoriser M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.